

L'initiative de UNICEF «Commune amie des enfants» déploie ses effets

Résultats et constats à l'issue de l'évaluation de l'initiative «Commune amie des enfants»



Origine de la photo: Chris Reist

C'est en 2006 qu'UNICEF Suisse et Liechtenstein a lancé l'initiative «Commune amie des enfants» (CAE) dans le but d'ancrer dans la durée les principes généraux de la Convention des droits de l'enfant de l'ONU. La visée est en premier lieu de favoriser la participation des enfants et des jeunes au niveau communal. La fondation Mercator Suisse apporte son soutien à cette initiative depuis 2019. L'une des composantes du partenariat est l'évaluation du label «Commune amie des enfants». Durant ces quinze dernières années, les communes ont été conseillées et accompagnées par UNICEF Suisse et Liechtenstein. Le volet «conseils» s'est beaucoup intensifié au cours du temps. Après une première évaluation réalisée en 2015, UNICEF Suisse et Liechtenstein aimerait prendre d'autres mesures ces prochaines années en collaboration avec Mercator Suisse afin de continuer de consolider l'initiative «Commune amie des enfants». L'intention est aussi de soutenir et d'inscrire encore plus fortement au niveau local la question de l'adaptation aux enfants et de la participation. Un accent particulier devrait être mis sur leur portée et sur la pérennité.

UNICEF Suisse et Liechtenstein aimerait prendre en compte le mieux possible les besoins des communes lors de la suite du développement de l'initiative. Comme cette initiative fait partie d'un programme international, les mêmes conditions cadre sont valables pour les communes dans le monde entier. Les étapes du processus sont par exemple les mêmes partout; elles peuvent être toutefois adaptées aux conditions locales comme le système politique ou des défis spécifiques. Cette qualité importante, à savoir l'adaptabilité au contexte local, a été

L'évaluation du label avait pour but de

- relever l'effet du label dans les communes
- cerner les raisons poussant à ne pas s'engager dans le processus
- juger des mesures déjà prises par UNICEF
- Suisse et Liechtenstein et, le cas échéant, formuler de nouvelles mesures,

afin de continuer de développer l'initiative en répondant aux besoins.

reconnue par UNICEF international (l'organisation mère), car c'est ainsi que l'initiative peut prendre pied au niveau local, déployer son effet et être introduite durablement. Sous l'angle de la gestion de la qualité, les constats établis sont utiles pour continuer de développer les éléments, les priorités et le travail d'UNICEF Suisse et Liechtenstein en ce qui concerne l'initiative CAE. L'évaluation réalisée avait pour but de relever l'effet du label dans les communes de Suisse et du Liechtenstein. Elle a permis de mettre en lumière les raisons poussant à ne pas se lancer dans le processus et d'évaluer les mesures déjà prises par l'UNICEF Suisse et Liechtenstein. En outre, de nouvelles mesures ont été formulées afin de développer l'initiative en répondant aux besoins.

Méthodologie | Evaluation qualitative et quantitative

UNICEF Suisse et Liechtenstein estime très important que le travail soit axé sur des effets. Les questions de l'évaluation de l'initiative «Commune amie des enfants» se fondaient sur un modèle qui opérait une distinction entre l'enquête qualitative et l'enquête quantitative. L'enquête qualitative (évaluation externe) a été réalisée par Nadine Käser, à l'Institut de planification sociale, changement organisationnel et développement urbain de la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse. L'enquête quantitative (évaluation interne) a été effectuée par UNICEF Suisse et Liechtenstein auprès des communes certifiées et de celles qui étaient engagées dans le processus conduisant à l'obtention du label.

L'évaluation externe cherchait à savoir au moyen d'interviews d'experts pourquoi les communes décident de ne pas collaborer avec l'UNICEF Suisse et Liechtenstein ou hésitent à s'engager dans le processus de certification. Il s'agissait de relever aussi quelles étaient les attentes par rapport au label. Le but était d'inclure des cas aussi différents que possible. Cela signifie que les questions s'adressaient à des communes structurées de manière très différente. L'enquête s'est focalisée sur les trois groupes d'acteurs suivants, composés chacun de quatre communes:

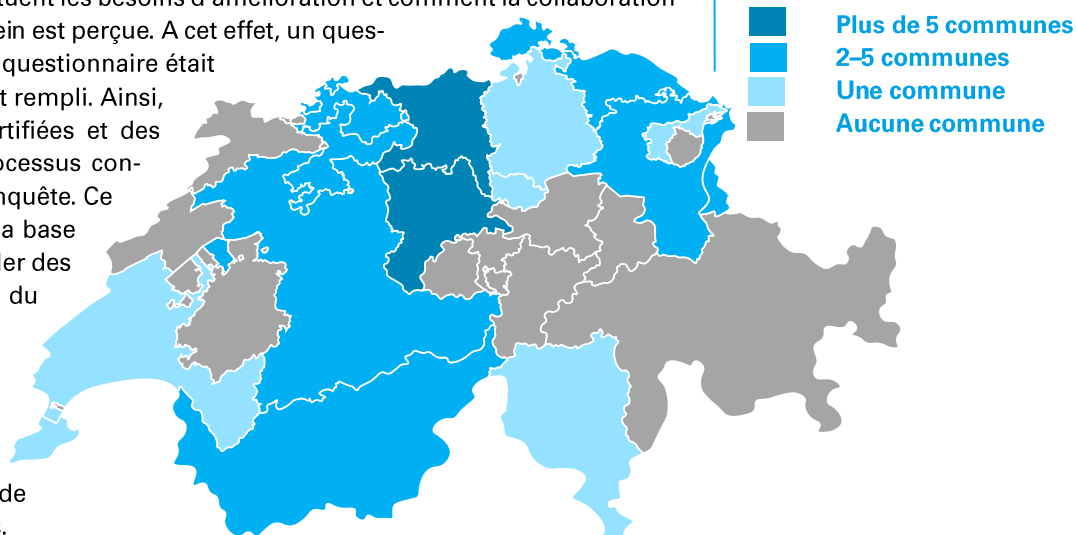
- Des communes sans label mais qui présentent des qualités avérées en matière d'adaptation aux enfants et ont obtenu par ex. une distinction pour la participation ou l'adaptation aux enfants.
- Des communes intéressées à la question de l'adaptation aux enfants qui sont en contact avec «jugend.gr», l'association faîtière de l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse dans les Grisons. «jugend.gr» est partenaire de l'UNICEF Suisse et Liechtenstein et s'occupe d'introduire localement l'initiative dans le canton des Grisons.
- Des communes qui, après s'être intéressées initialement et avoir pris contact avec UNICEF Suisse et Liechtenstein, ont décidé de ne pas s'engager dans le processus conduisant au label.

L'évaluation interne cherchait à savoir comment le label était jugé par les communes certifiées et celles qui étaient engagées dans le processus. Ceci éclaire la perception du label et de la participation des enfants et des jeunes auprès de ceux qui sont directement impliqués. Les réponses fournissent en outre des indications sur l'effet du label au sein des structures de la commune. Elles montrent où se situent les besoins d'amélioration et comment la collaboration avec UNICEF Suisse et Liechtenstein est perçue. A cet effet, un questionnaire en ligne a été établi. Le questionnaire était adressé à 54 communes et 39 l'ont rempli. Ainsi, 72 pour cent des communes certifiées et des communes engagées dans le processus conduisant au label ont pris part à l'enquête. Ce taux de retour élevé permet, sur la base des données recueillies, de formuler des constats concernant l'ensemble du groupe des «Communes amies des enfants». Il a été possible aussi de constituer des groupes comparatifs pour l'appréciation des résultats, par ex. sur la base de la taille de la commune ou de l'étape franchie dans le processus.

«Pour l'UNICEF, il est important de continuer à développer l'initiative sous l'angle de l'efficacité et des besoins. A cet effet, les évaluations sont un instrument nécessaire et utile.»

Bettina Junker
Directrice générale
UNICEF Suisse et Liechtenstein

Vue d'ensemble de la présence de l'initiative en Suisse et au Liechtenstein:



Résultats et constats de l'évaluation

Les tableaux suivants résument les résultats de l'enquête qualitative et de l'enquête quantitative:

Résultats de l'évaluation externe (enquête qualitative) Communes sans label	
Perception globale du label	Est décrit de manière positive, comme une bonne chose.
Raisons poussant à ne pas s'engager	<ul style="list-style-type: none"> • Obstacles concernant le personnel et les finances, surcroît de travail supposé. • Bénéfice et plus-value du label de manière générale difficiles à saisir et à voir concrètement. Ceci rend l'adoption de l'initiative plus difficile au niveau politique. • Doutes concernant la multiplication des labels dans les communes. • Craintes par rapport aux attentes élevées d'UNICEF Suisse et Liechtenstein. • Engagement ferme qui comporte des obligations. • L'ingérence d'une institution étrangère et externe dans la politique communale.
Avantages supposés du label	<ul style="list-style-type: none"> • Le label représente une base et une légitimation pour les ressources et les mesures au niveau politique concernant le degré d'adaptation aux enfants. Il favorise l'adoption de l'initiative au niveau politique. • Amélioration de la collaboration interdisciplinaire au sein de l'administration et de la politique. • Emblème ayant un fort impact à l'extérieur. • Accompagnement de haute qualité et très professionnel. • Le processus contraignant, continu et clairement structuré favorise le renforcement de la dimension de l'adaptation aux enfants au niveau communal. • Possibilité d'échanger et d'entretenir des contacts avec d'autres communes (réseautage). • Coopération positive de l'UNICEF Suisse et Liechtenstein et de partenaires au niveau local.
Autres possibilités d'améliorer le degré d'adaptation aux enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de chartes spécifiques au sein de la commune en lien avec la thématique de l'enfance et de la jeunesse ainsi que mesures concrètes assorties. • Personnes ayant pour mandat de faire progresser le degré d'adaptation aux enfants.
Attentes à l'endroit du label	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en lumière des aspects négligés ainsi que les potentiels existants concernant l'adaptation aux enfants. • Le processus conduisant à la «Commune amie des enfants» confère à l'adaptation aux enfants de la continuité et une structure plus solide. • Promotion et soutien des coopérations interdisciplinaires. • Offre en matière de formation continue. • Accès à des informations et à des connaissances. • Accompagnement professionnel étroit. • Accès à des exemples pratiques et à des plateformes de réseautage avec d'autres communes. • Parfois: attente d'un soutien financier d'UNICEF Suisse et Liechtenstein. • Label compatible et adaptable aux caractéristiques spécifiques des communes.

Tableau 1: Vue d'ensemble des résultats de l'évaluation externe (qualitative)

Résultats de l'évaluation interne (quantitative) Communes engagées dans le processus de certification	
Perception de l'initiative «Commune amie des enfants»	<ul style="list-style-type: none"> • Les différentes étapes sont jugées utiles. • Instrument pertinent pour encourager le degré d'adaptation aux enfants. • Meilleure coordination du travail des divers acteurs. • Encouragement de l'implication systématique des enfants et des jeunes. • Légitimation accrue des mesures relevant de la politique de l'enfance et de la jeunesse. • Augmentation de l'attractivité comme lieu de résidence. • Le label sert d'instrument de mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant, en particulier pour les communes qui sont engagées depuis des années dans le processus. • L'investissement en personnel est jugé plutôt élevé. • L'investissement financier est jugé moyen. • La collaboration avec l'UNICEF Suisse et Liechtenstein est satisfaisante.
Aides souhaitées de la part de l'UNICEF Suisse et Liechtenstein	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien lors de la mise en œuvre des lignes directrices/chartes, des stratégies et des plans de mesures. • Séances d'information dans des groupements de planification régionaux et rencontres au niveau régional. • Idées et documents concernant la mise en œuvre du processus standardisé. • Outil/aides pour les ateliers de participation et exemples pratiques. • Système de parrain-marraine et visites dans d'autres communes ayant obtenu le label. • Réduction de l'investissement requis pour le renouvellement de la certification.
Effet de l'initiative	<ul style="list-style-type: none"> • Les intérêts et les opinions des enfants et des jeunes occupent une place plus importante dans la politique de la commune depuis l'introduction du label. • Mise en œuvre obligatoire du plan de mesures pour les enfants et les jeunes. • Investissements accrus dans les enfants et les jeunes. • Participation des enfants et des jeunes accrue. • Amélioration de la collaboration au sein de la commune concernant les thèmes de l'enfance et de la jeunesse. • Grâce au label, plus de la moitié des communes ont dans l'administration un groupe de travail interdisciplinaire.
Participation des enfants et des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Les communes reconnaissent la participation comme un objectif important. • L'institutionnalisation de la participation s'accroît au cours du temps. • Les canaux de participation les plus utilisés sont: délégué à l'enfance et à la jeunesse, enquêtes régulières ouvertes, conseil ou parlement des enfants et des jeunes. • La participation dans le domaine des loisirs ainsi que dans le développement du territoire est jugée par la commune comme la variante la plus sensée et la plus gratifiante pour tous les intéressés. • C'est à l'échelon de l'administration communale que les enfants et les jeunes ont le moins de possibilités d'influence.

Tableau 2: Vue d'ensemble des résultats de l'évaluation interne (quantitative)

Chez les communes qui sont engagées depuis assez longtemps dans le processus, **on a observé une prise de conscience plus forte du rôle de l'initiative en tant qu'instrument de mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant. La participation des enfants est une composante centrale du processus et de la Convention des droits de l'enfant.** Les communes partenaires depuis plusieurs années approuvent l'ensemble des exigences relatives à l'effet du label plus fortement que les «Communes amies des enfants» nouvelles venues. Ceci indique que **l'effet de l'initiative se renforce au cours du temps.**

En Suisse et au Liechtenstein, l'initiative «Commune amie des enfants» est mise en œuvre aussi bien par des petites communes que par des villes. Les communes et les villes impliquées ont perçu de manière diverse le processus conduisant au label et les différents thèmes qui s'y rattachent. C'est pourquoi il est important et sensé de catégoriser les communes et l'évaluation de leurs points forts et des défis à relever afin de pouvoir leur proposer des conseils et des aides individuels. **Les communes engagées dans le processus ainsi que celles qui ne le sont pas considèrent ou apprécient le processus conduisant au label «Commune amie des enfants» comme un outil sensé pour améliorer durablement le degré d'adaptation aux enfants.** Ainsi, les attentes des communes non engagées dans le processus convergent en grande partie avec l'expérience des «Communes amies des enfants». Interrogées sur leurs besoins, les communes participantes souhaitent des constats tangibles concernant le degré d'adaptation aux enfants. Ceci devrait offrir de la visibilité à l'extérieur et renforcer le transfert des connaissances et le réseautage au niveau régional.

L'évaluation montre en outre que la participation des enfants et des jeunes est considérée et reconnue comme une méthode essentielle pour accroître le degré d'adaptation aux enfants. C'est pourquoi il convient de donner davantage accès aux communes à la diversité des canaux et des formes de participation à l'aide d'outils tels que contacts, feuilles d'information ou brochure. Il faudrait davantage de visibilité des objectifs et des résultats pendant le processus conduisant au label. Le domaine politique et l'administration ont également besoin de soutien. A cet effet, une liste d'indicateurs professionnelle et complète pour évaluer le degré d'adaptation aux enfants serait utile. Sous l'angle du processus standardisé de l'initiative, ce sont les points suivants qui obtiennent le plus haut degré d'approbation: les ateliers de participation avec les enfants et les jeunes, le plan d'action et l'état des lieux (bilan de la situation). L'auto-évaluation obtient une approbation un peu plus faible. Ce résultat indique que les investissements dans du matériel de base et des documents normatifs ainsi que l'établissement de normes et de critères de qualité clairs valent la peine, également dans la perspective des étapes du processus à respecter, en tenant compte des marges de manœuvre appréciées par les communes au niveau de la réalisation.

Illustration 1: Changements depuis l'introduction du label (N=40)

Veillez donner votre appréciation pour les affirmations suivantes: depuis l'introduction du label dans la commune...

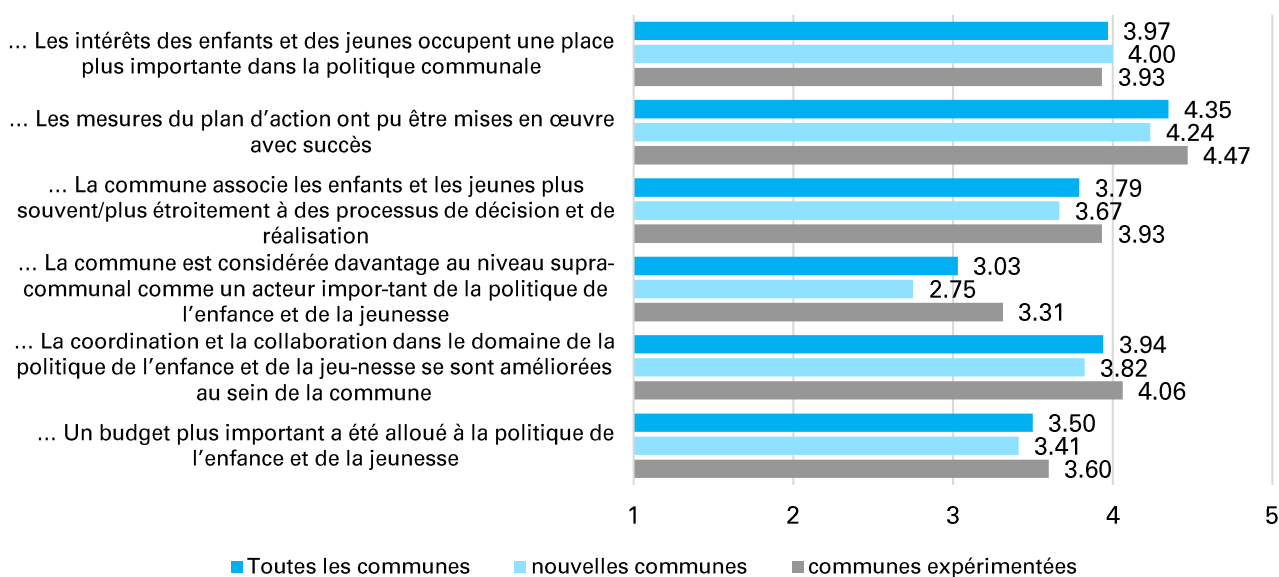
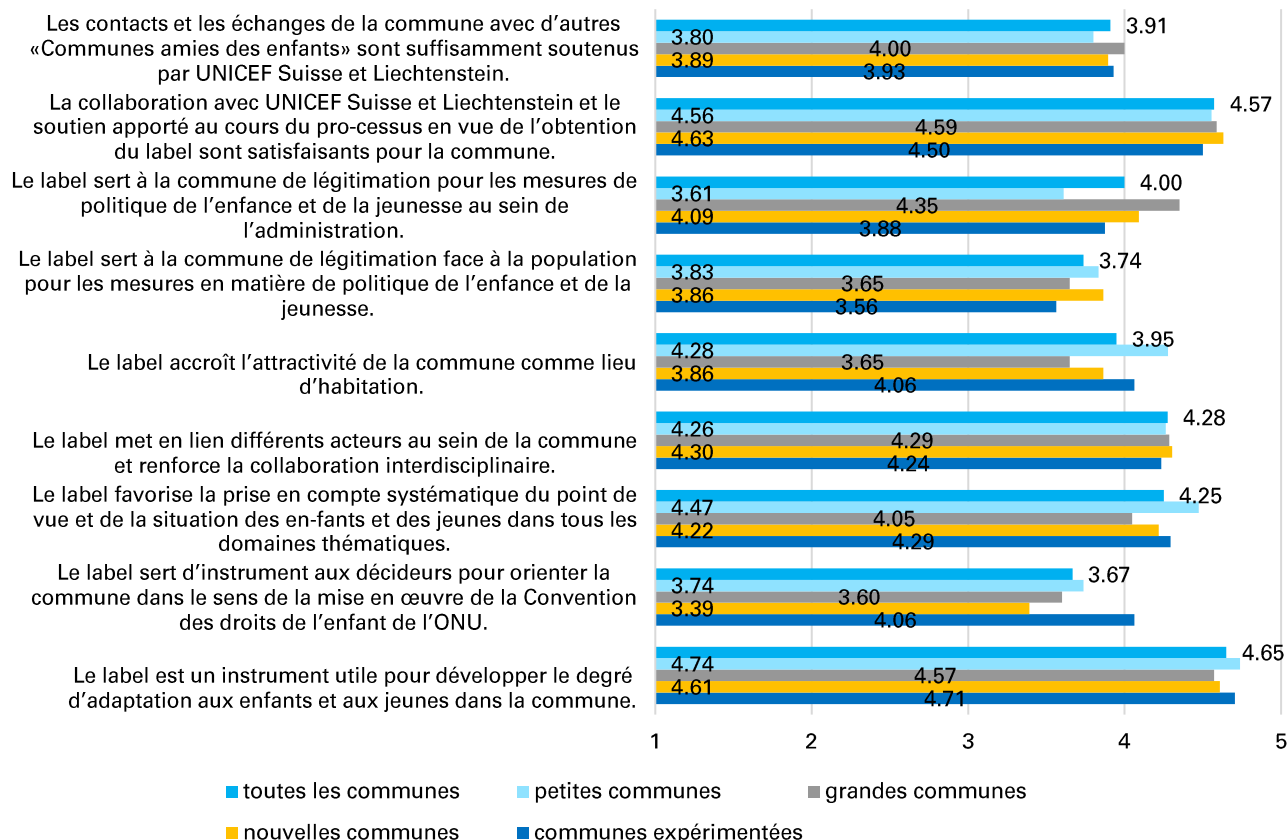


Illustration 2: approbation des affirmations relatives au processus conduisant au label (N=40)

Veillez indiquer votre degré d'approbation pour les affirmations suivantes concernant le label «Commune amie des enfants»



Remarque: Valeurs moyennes; échelle de 1 («pas du tout d'accord») à 5 («entièrement d'accord»)

Conclusion et mesures possibles

La perception des avantages du label est presque entièrement la même pour les communes qui ont décidé de ne pas s'engager et pour les communes certifiées. **Le label répond donc en majorité aux attentes des communes.** L'estimation selon laquelle le label requiert des ressources importantes en personnel et en finances ne se confirme que dans une certaine mesure. L'investissement en personnel est jugé plus important que l'investissement financier. **L'initiative révèle un effet tangible au niveau structurel:**

- **Sous la forme d'une meilleure collaboration entre les différents acteurs**
- **Par la constitution de groupes de travail interdisciplinaires**
- **Par l'augmentation des canaux et des formes de participation**
- **Par des investissements plus importants en faveur des projets des enfants et des jeunes.**

Le processus continu visant à améliorer le degré d'adaptation aux enfants facilite la réalisation de mesures et la prise en compte de thèmes en lien avec les enfants et les jeunes au cours des années. Le label «Commune amie des enfants» induit des changements structurels sensibles et visibles en faveur des enfants et des jeunes. **Le processus est considéré en outre comme un instrument utile pour le développement de la commune dans le sens d'une «Commune amie des enfants». La collaboration avec UNICEF Suisse et Liechtenstein est appréciée.** Le bénéfice et la plus-value du label sont toutefois encore trop peu saisissables et visibles, surtout au début du processus. Il vaut la peine d'investir à ce niveau.

Beaucoup des thèmes et des besoins énoncés dans l'évaluation ont déjà été repris et abordés depuis 2019 dans le cadre du partenariat avec la fondation Mercator. Ainsi, par exemple, les besoins d'un soutien régional et local ainsi que d'aides financières pour les communes ont été pris en compte par l'intensification de l'accompagnement général et professionnel des communes ainsi que par la création d'un fonds pour les communes. La poursuite du développement participatif et commun de l'initiative est importante/ont été importantes, dans la mesure où il est possible en respectant le cadre international. En décembre 2020, un atelier a été organisé avec les communes qui mettent en œuvre l'initiative depuis des années. C'est à partir des résultats de cette évaluation ainsi que des discussions dans le cadre de l'atelier de fin 2020

Le label révèle des effets tangibles:

- **Sous la forme d'une meilleure collaboration, par ex. la constitution de groupes de travail interdisciplinaires**
- **Par une augmentation des canaux de participation**
- **Par des investissements plus importants pour les projets des enfants et des jeunes**

que des réflexions ont été formulées pour d'autres mesures et évolutions. L'initiative peut ainsi continuer d'être développée et optimisée en répondant aux besoins. Les mesures concrètes et les priorités font partie du processus stratégique. Il a été possible d'identifier les champs thématiques et les mesures suivants:

- Mettre en évidence et donner de la visibilité à **la plus-value et à l'effet** du label « Commune amie des enfants » dès le départ.
- Mieux montrer le lien entre les **objectifs du processus d'obtention du label**, la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant, l'extension de la participation et la réalisation des plans de mesures.
- **Poursuite de l'intensification de l'accompagnement et des conseils** destinés aux communes en collaboration avec des partenaires locaux.
- **Possibilités de cofinancement au niveau cantonal et fédéral** mises en place avec d'autres organisations.
- Améliorer la visibilité **des possibilités de cofinancement existantes comme le fonds pour les communes**, également auprès des communes intéressées. Simplifier le processus de demande.
- Renforcement des **contacts entre les communes** en examinant les possibilités d'échange au niveau régional et en tenant compte des possibilités numériques et des nouvelles plateformes.
- **Classification des communes** en Suisse et au Lichtenstein en fonction des défis thématiques et des données démographiques. Les conseils et les outils proposés pourront être de ce fait mieux ciblés.
- **Processus échelonné** avec des modules «Commune amie des enfants» pouvant être réservés.
- **Position claire** sur la compréhension et la plus-value du critère de l'adaptation aux enfants, sur le sens de la participation ainsi que sur les canaux, les formes et les méthodes de participation à l'aide de publications adaptées aux destinataires.
- **Possibilités de formation continue pour toutes les communes intéressées, en particulier pour la politique et l'administration communales** en mettant l'accent sur l'amélioration concrète du degré d'adaptation aux enfants et les arguments en faveur d'une politique respectueuse des enfants.
- **Demander obligatoirement aux «Communes amies des enfants»** d'introduire de nouveaux canaux et formes de participation plus étendus dans le processus.
- Investir dans du **matériel de base, des documents normatifs, la définition de normes et de critères de qualité clairs** afin de réduire l'investissement en personnel de la part de l'UNICEF Suisse et Liechtenstein et des communes.

Nous attendons avec plaisir vos réactions et vos questions concernant l'évaluation et nous fournirons volontiers sur demande des renseignements plus précis. Prenez contact avec nous via kfg@unicef.ch.

En partenariat avec

jugend.gr

n|w

Fachhochschule Nordwestschweiz
Hochschule für Soziale Arbeit

Institut Sozialplanung, Organisationaler Wandel
und Stadtentwicklung ISOS | Nadine Käser

Avec le soutien de

**STIFTUNG
MERCATOR
SCHWEIZ**

L'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, s'appuie sur plus de 70 ans d'expérience dans le domaine de la coopération au développement et de l'aide d'urgence. L'UNICEF se mobilise dans le monde entier pour la survie et le bien-être des enfants. La santé, l'alimentation, l'instruction scolaire, l'eau et l'hygiène ainsi que la protection des enfants contre les abus, l'exploitation la violence et le sida font partie de ses tâches centrales. L'UNICEF assure son financement uniquement grâce à des contributions volontaires. unicef.ch

Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein
Pfungstweidstrasse 10
8005 Zurich
Téléphone +41 (0)44 317 22 71/73
kfg@unicef.ch | www.kinderfreundlichegemeinde.ch

